

Rapport annuel d'activité

GEMAPI

année 2024

*Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Aménagement de
la Vallée de l'Ozon*



Le mot du Président

Cette année 2024 a été marquée par l'approbation du plan de gestion des Zones Humides principales du territoire, renouvelant la volonté du SMAAVO à préserver la biodiversité tout en travaillant sur les inondations.

En parallèle de l'étude sur le Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations, une étude portant sur les Espaces de Bon Fonctionnement a été lancée. L'objectif de la réalisation simultanée de ces deux études est de prévoir un plan d'aménagement qui permettra de protéger les populations tout en préservant notre environnement et notre agriculture.



Sommaire

1

Organisation et Fonctionnement

page 4

2

Bilan 2024

page 15

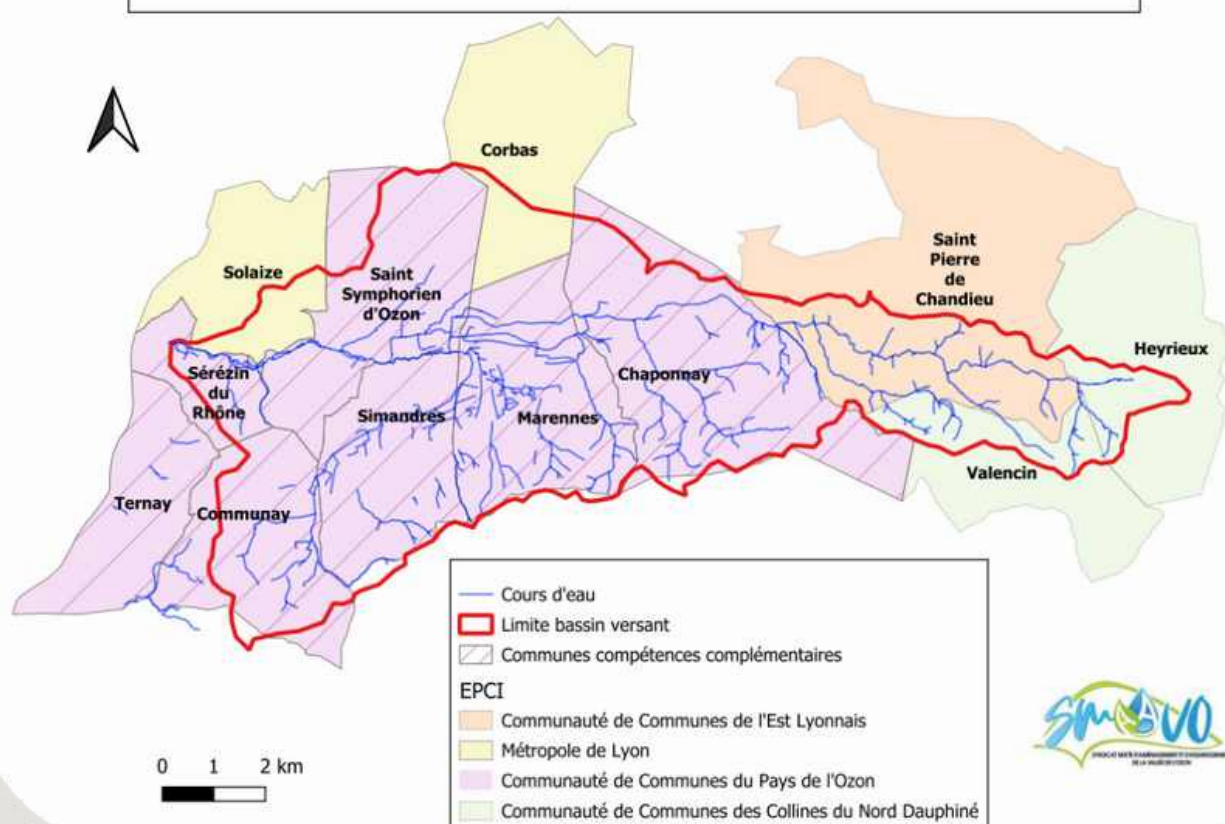
3

Annexes

page 25

LE TERRITOIRE

Carte des EPCI concernés par la compétence GEMAPI et les compétences complémentaires



Le bassin versant de l'Ozon est situé dans le département du Rhône, en limite avec celui de l'Isère. Il s'étend sur une superficie de 90 km².

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon gère un ensemble de cours d'eau, dont les deux principaux sont l'Ozon et son affluent principal l'Inverse. Ces deux cours d'eau sont maillés par de nombreux affluents : le bassin versant de l'Ozon compte environ 84 kilomètres de cours d'eau.

La rivière de l'Ozon est un affluent du Rhône prenant sa source à Heyrieux et se jetant dans le Rhône à Sérézin-du-Rhône.

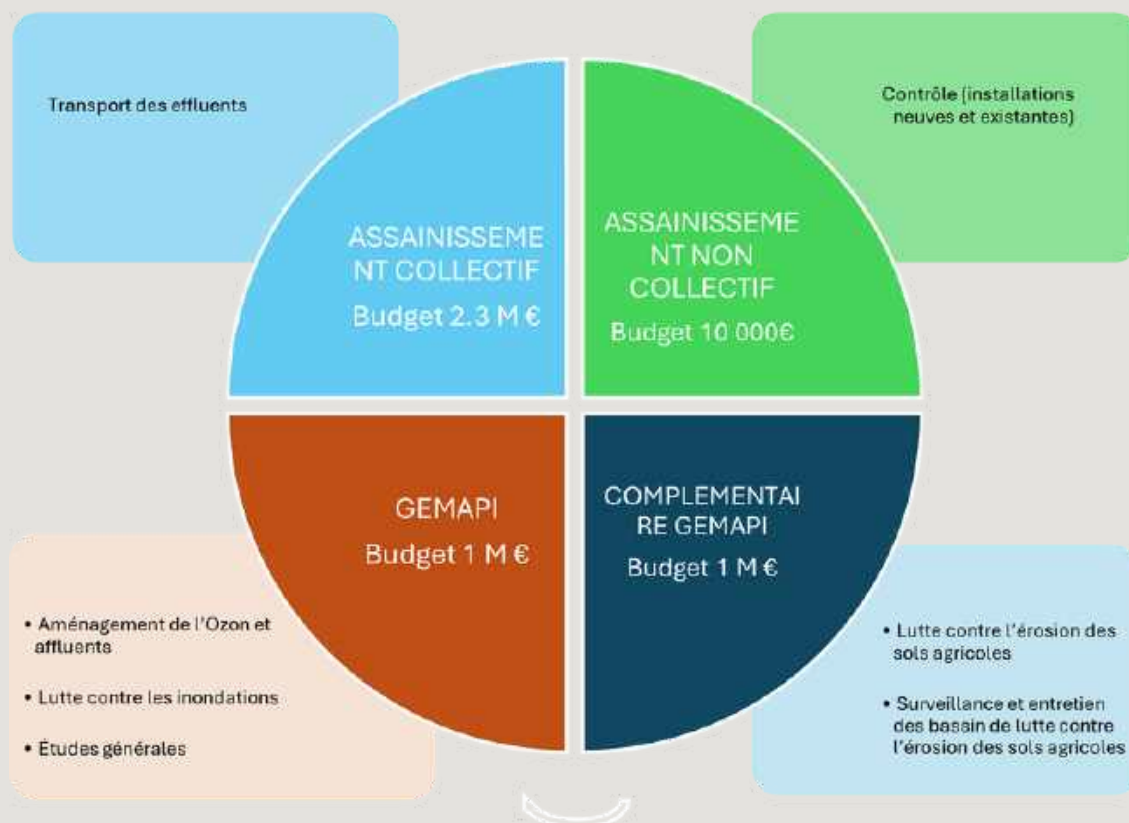
Les cours d'eau gérés par le SMAAVO sont non domaniaux : les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

Le SMAAVO couvre les 12 communes du bassin versant par l'intermédiaire des 4 intercommunalités adhérentes au SMAAVO pour la compétence GEMAPI et 7 communes pour la compétence Complémentaire.

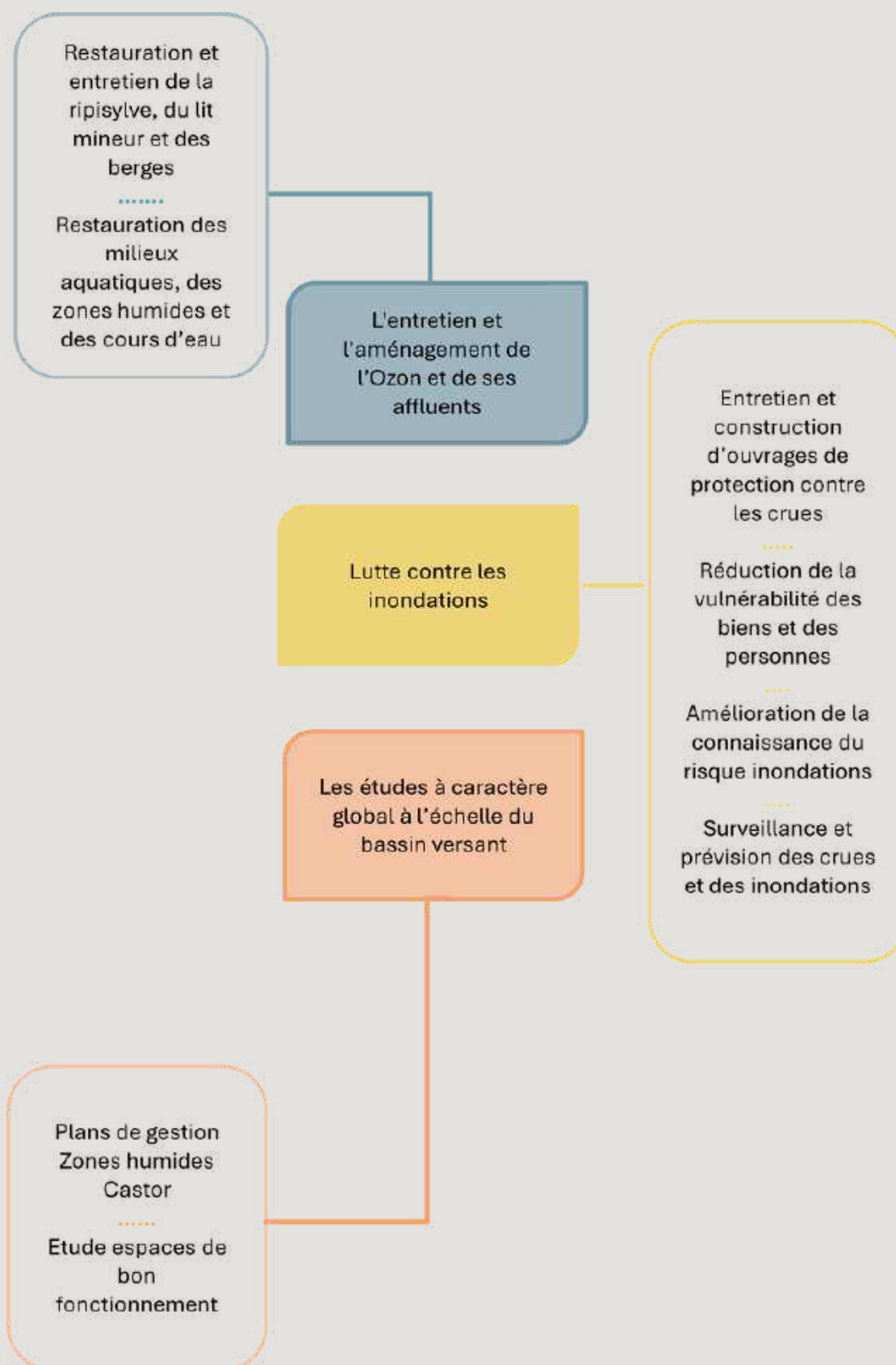
La population des communes du bassin versant s'élève à environ 50 000 habitants. Saint-Symphorien d'Ozon et Ternay sont les 2 pôles de population du territoire.

LES COMPETENCES

A l'origine chargé de gérer uniquement le transport des effluents, le SMAAVO a vu ses missions évoluer en 2018. Elles s'articulent aujourd'hui autour de 4 axes majeurs.



La compétence GEMAPI peut se découper en 3 grands ITEMS :



LA GOUVERNANCE

Conformément à ses statuts, le SMAAVO est administré par un comité syndical composé de 22 membres titulaires et 22 membres suppléants, répartis dans les 4 collèges correspondant aux 3 compétences (Assainissement, GEMAPI et Complémentaire GEMAPI).



Le collège GEMAPI - détail

12 délégués désignés par les intercommunalités adhérentes

Raphaël IBANEZ CCEL
Bernard JULLIEN Coll'ines
Patrick ROSET Coll'ines
Tim ABELLAN CCPO
Pierre BALLELIO CCPO
Mireille BONNEFOY CCPO

Michel BOULUD CCPO
Jean-Philippe CHONE CCPO
Cécile SUBRA CCPO
Mattia SCOTTI CCPO
Pierre ATHANAZE Métropole GL
Nathalie DEHAN Métropole GL

La compétence GEMAPI (article L.211-7 du CEnv)

- 1° - L'aménagement d'un bassin ou d'un sous-bassin de l'Ozon
- 2° - L'entretien et l'aménagement de l'Ozon et de ses affluents, canaux et plan d'eau
- 5° - La défense contre les inondations
- 8° - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- 12° - l'étude, la programmation, le pilotage opérationnel et le bilan (animation, coordination, gestion administrative et financière) des démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant telles que PAPI, contrats de rivières, contrat de milieu, démarche de gestion du patrimoine naturel et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.



LE BUREAU

• Président

**Michel
BOULUD**



•1^e Vice-Président
*Relations avec les
collectivités
adhérentes et les
usagers*

**Nicolas
VARIGNY**



•2^e Vice-Président
*Finances et
Marchés Publics*

**Raphaël
IBANEZ**



•3^e Vice-Président
*Suivi du volet
Inondations*

**Pierre
BALLESIO**



•4^e Vice-Président
*Suivi de la
compétence
Assainissement*

**Jean-Luc
SAUZE**



•5^e Vice-Président
*Suivi du volet
Gestion des
Milieux
Aquatiques*

**Jean-Luc
ROCAVIVES**



•6^e Vice-Président
*Suivi du volet
lutte contre
l'érosion des sols*

**Christian
GAMET**



•7^e Vice-Président
*Délégué à la
communication*

**Mattia
SCOTTI**



•Membre non VP

**Michèle
EDERY**

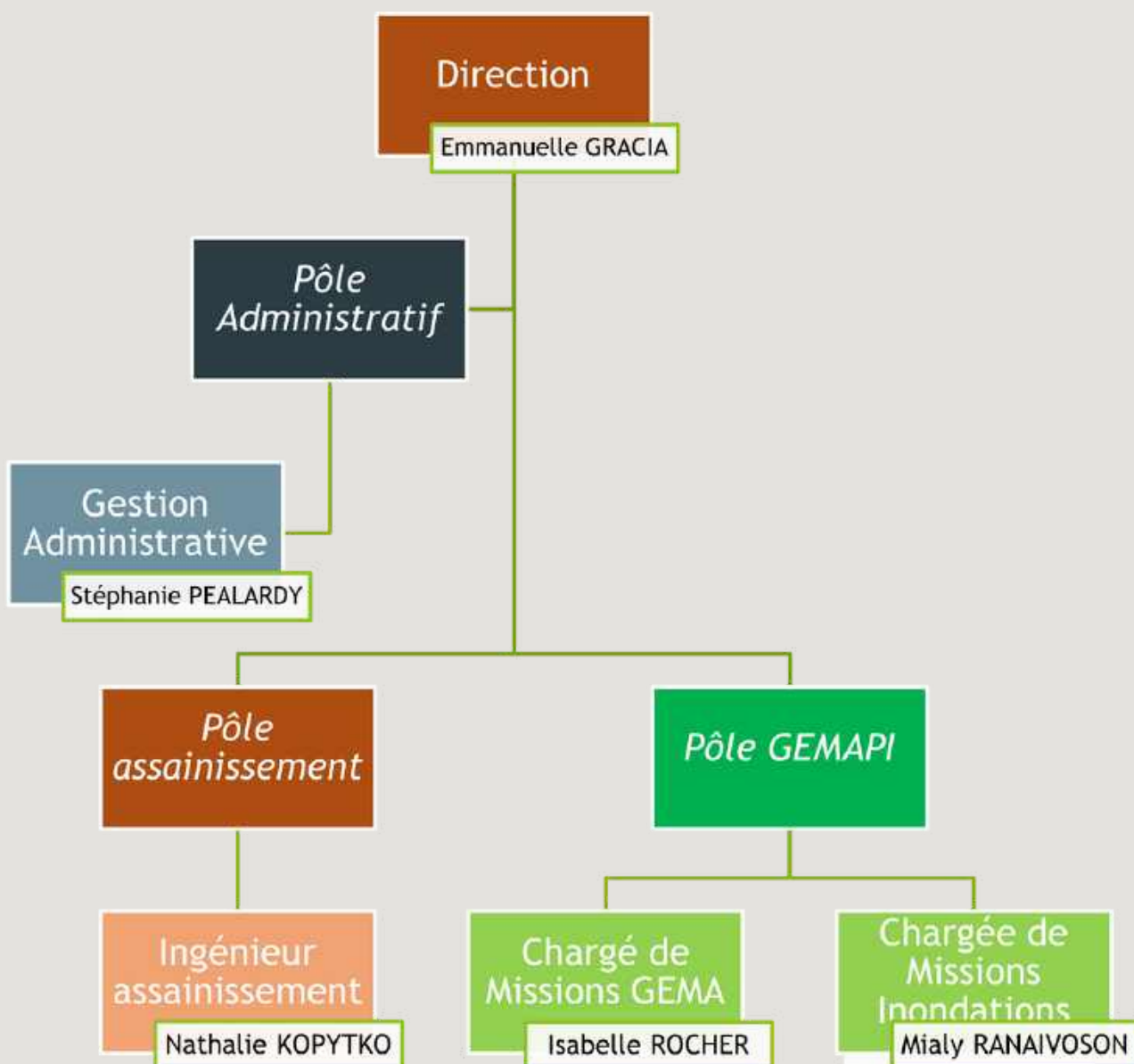


•Membre non VP

**Bernard
JULLIEN**



L'ÉQUIPE



LE FONCTIONNEMENT FINANCIER

Les ressources du SMAAVO viennent de la participation des 4 structures adhérentes ainsi que des subventions.

Les participations des structures

Compétence GEMAPI :

Concernant la participation financière des structures adhérentes au SMAAVO, il a été décidé d'établir une clé de répartition collant au mieux aux compétences du syndicat. Celle-ci dépend de trois critères :

- Le nombre d'habitants, pour 1/3
- De la superficie de son territoire sur le bassin versant, pour 1/3
- Du linéaire du cours d'eau de son territoire sur le bassin versant, pour 1/3

Ainsi, chaque structure adhérente participe aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante :

Structure	Pourcentage de répartition
CC Est Lyonnais	8.78%
Nord Dauphiné	4.07%
CC Pays de l'Ozon	82.52%
MétropoleGrand Lyon	4.63%



Les structures adhérentes ont la possibilité de voter individuellement des participations supplémentaires.

Les subventions

La plupart des actions engagées par le SMAAVO bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SMAAVO sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Fonds Européen de développement régional (FEDER), l'Etat, le Département et la Fédération de Pêche. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis



LES PARTENAIRES



La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SMAAVO

Les partenaires institutionnels :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
- Le Département du Rhône ;
- La Direction Départementale des Territoires ;
- L'Office Français de la Biodiversité ;
- Etc.

Les partenaires locaux :

- Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;
- Des syndicats agricoles ;
- Les syndicats intercommunaux d'eau ;
- Etc.

Les partenaires techniques :

- La Chambre d'Agriculture du Rhône ;
- La Fédération Départementale de Pêche ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Les syndicats chargés de l'élaboration des SCOT ;
- Etc.

Le SMAAVO constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques

LES COMITÉS SYNDICAUX

29/01/24

I/ AFFAIRES GENERALES (toutes compétences confondues) :

- 1) Validation compte-rendu comité précédent et agenda
- 2) Délibération – mission assistant prévention CDG69
- 3) Délibération – autorisations spéciales d'absences
- 4) Délibération – Télétravail et mise en place
- 5) Délibération – Débat d'orientation budgétaire 2024

II/ AFFAIRES CONCERNANT LES COMPETENCES ASSAINISSEMENT :

Sans objet

III/ AFFAIRES CONCERNANT LES COMPETENCES GEMAPI et
COMPLEMENTAIRES :

- 6) Point sur les limites de compétences et d'intervention du Smaavo
- 7) Point sur les MAAE

IV/ QUESTIONS DIVERSES :

I/ AFFAIRES GENERALES

- 1) Délibération - Validation compte-rendu comité précédent et Agenda

II/ FINANCES

- 2) Délibération - Vote Comptes de Gestion 2023
- 3) Délibération - Vote Comptes Administratifs 2023
- 4) Délibération - Affectation des résultats 2023
- 5) Délibération - Vote des budgets 2024
- 6) Délibération - Remboursement des charges au budget Assainissement
- 7) Délibération - Participations des communes - Assainissement
- 8) Délibération - Participations Gémapi
- 9) Délibération - Participations Complémentaire Gémapi

III/ RESSOURCES HUMAINES

- 10) Délibération - Créations emplois pour mise à jour RH et abrogations anciennes délibérations
- 11) Délibération - Tableau des effectifs

IV/ GEMAPI ET COMPLEMENTAIRE GEMAPI

- 12) Délibération - Acquisition Parcelles Combes de Fausses
- 13) Délibération - Acquisition Parcelle ZH SSO
- 14) Délibération - Mise en place conventions MAEE
- 15) Délibération - Subvention Zone Humide SSO
- 16) Délibération - Subvention Fond Vert Plans de Gestion

VI/ QUESTIONS DIVERSES

- Validation compte-rendu comité précédent
- RH
 - Avenant convention prévoyance - délibération
 - Règlement du temps de travail - délibération
 - Modalités remboursement des frais de transports (mise à jour) - délibération
 - Convention unique CDG69 pour renouvellement - délibération
 - IFSE et CIA (mise à jour) - délibération
-
- VIE DU SYNDICAT
 - Modification du quorum dans les statuts et du règlement intérieur des comités et bureaux - délibération
 - Charte GEMAPI et Complémentaire - délibération
-
- FINANCES
 - Non-valeur budget Spanc - délibération
 - Décisions modificatives - délibération

LES BUREAUX SYNDICAUX

18/01/24

- 1) Agenda
- 2) Ajout d'un VP – Mr Bernard JULLIEN et délégation de ce VP
- 3) Limites de compétences Smaavo
- 4) Délibération – MAEC (dispositif, contenu, montants)
- 5) Délibération – DOB et programmes actions (castor, zones humides, zone humide SSO)
- 6) Délibération – Télétravail (comme présenté lors du dernier bureau, suite avis du CDG)
- 7) Délibération – Autorisation spéciale d'absences (mise à jour selon réglementation en vigueur, suite avis du CDG)
- 8) Délibération – Convention CDG sécurité au travail (assistant de prévention)

- 1) Agenda
- 2) Finances :
 - a) Délibération - Vote Comptes de Gestion 2023
 - b) Délibération - Vote Comptes Administratifs 2023
 - c) Délibération - Affectation des résultats 2023
 - d) Délibération - Vote des budgets 2024
 - e) Délibération - Remboursement des charges au budget Assainissement
 - f) Délibération - Participations communes - Assainissement
 - g) Délibération - Participations Gémapi
 - h) Délibération - Participations Complémentaires Gémapi
- 3) Ressources Humaines :
 - a) Délibération - Créations emplois pour mise à jour RH et abrogations anciennes délibérations.
 - b) Délibération - Tableau des effectifs mise à jour et abrogation ancien tableau
- 4) Délibération - Ajout des règles de quorum sur les statuts du Smaavo et modification du règlement intérieur
- 5) Délibération - Achat parcelles Combes de Fausses
- 6) Délibération - MAEE mise en place des conventions
- 7) Délibération - Achat parcelle ZH SSO
- 8) Point Statuts
 - a. Délégation M Jullien
 - b. Participation des intercommunalités
- 9) Point ANC

21/06/24

- Présentation des RADs GEMAPI et Complémentaire
- Point entretien Renouée (notamment Vernatel et Putaret)
- Point suite intempéries
- Présentation support de communication « qui fait quoi »
- Point acquisition parcelles sur Zone Humide Saint-Symphorien d'Ozon
- Point réglementation érosion

20/09/24

- RH
 - Avenant convention prévoyance - délibération
 - Règlement du temps de travail - délibération
 - Dons de jours - délibération
 - Modalités remboursement des frais de transports (mise à jour) - délibération
 - Convention unique CDG69 pour renouvellement - délibération
 - RSU 2023 - délibération
 - IFSE et CIA (mise à jour) - délibération
- VIE DU SYNDICAT
 - Modification du quorum dans les statuts et du règlement intérieur des comités et - délibération
 - Charte GEMAPI et Complémentaire - délibération
- FINANCES
 - Non-valeur budget Spanc - délibération
 - Décisions modificatives - délibération
- COMMANDE PUBLIQUE
 - Présentation du guide de la commande publique validé en bureau
 - Frais liés au marché de Dynamic Hydro - délibération
- AUTRE
 - Réunion PG Castor en présence Sous-Préfète / DDT/ DREAL
 - Demande pour que les participations soient versées dès le vote du budget en une seule fois

27/09/24

- GEMAPI
 - Point PAPI – Discussion des orientations à la suite de la note transmise en juillet
- ASSAINISSEMENT
 - Point Schéma Directeur – Présentation du programme d’actions
- COMPLEMENTAIRE
 - Curage bassins de rétention

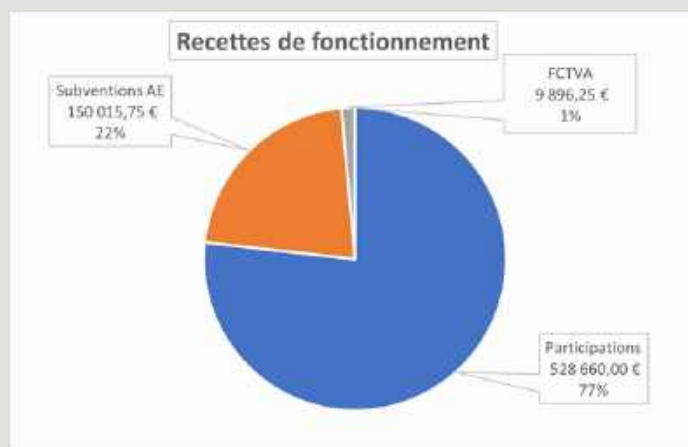
LES MARCHES

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	ANNEE	TYPE DE MARCHÉ	MONTANT
Passes à poissons - Moulins Novet	VDI/HTV	2024	Consultation devis plusieurs fois	20 800,00 €
Passes à poissons - Moulins des Bourbes	VDI/HTV	2024	Consultation devis plusieurs fois	20 800,00€

FONCTIONNEMENT

✓ Les recettes

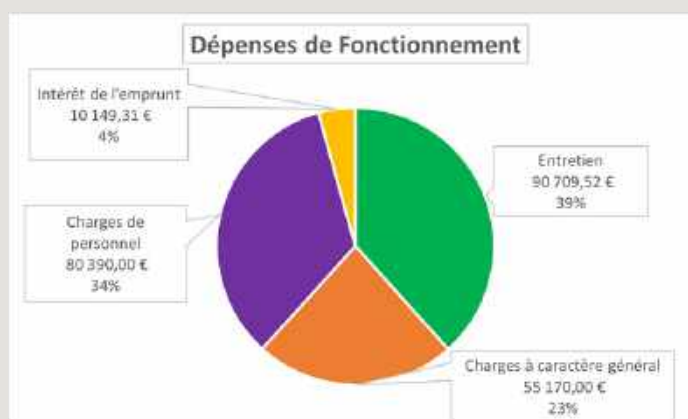
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 688 572€ et sont réparties comme présentées sur le graphique ci-contre. Les participations des collectivités membres représentent près de 80% des recettes du syndicat.



✓ Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 236 418.83€.

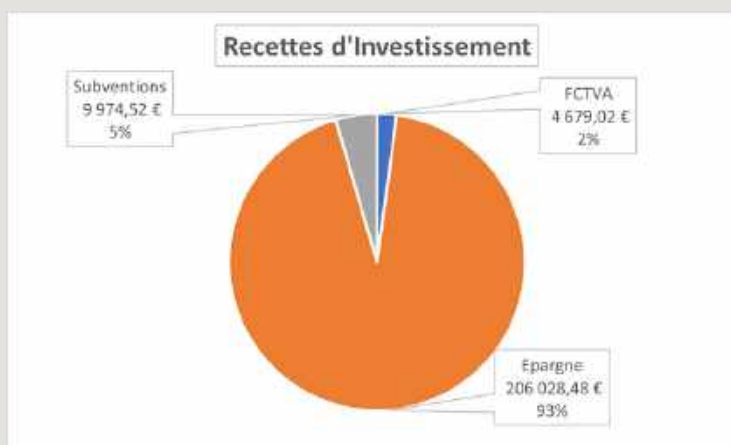
Les dépenses liés à l'entretien représentent la plus grosse partie des dépenses, suivies par les charges de personnel.



INVESTISSEMENT

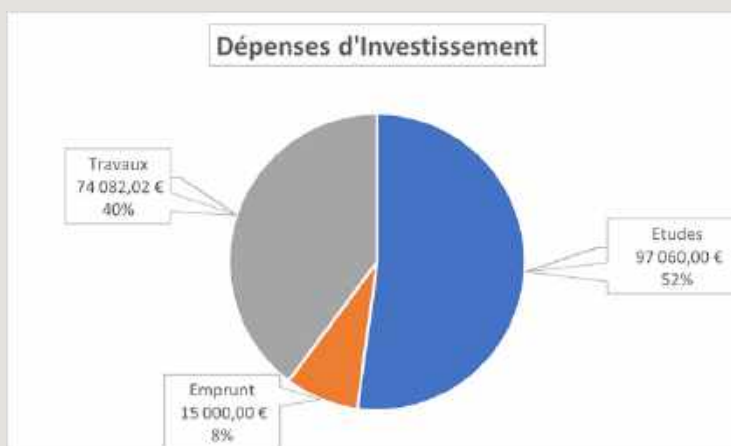
✓ Les recettes

les recettes d'investissement s'élèvent à 220 682.02€ et correspondent essentiellement à l'exédent de fonctionnement.



✓ Les dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 186 142.02€ et correspondent aux études puis aux travaux réalisés pour le compte du SMAAVO.



LE PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU BASSIN VERSANT DE L'OZON

✓ *Rappel du contexte*

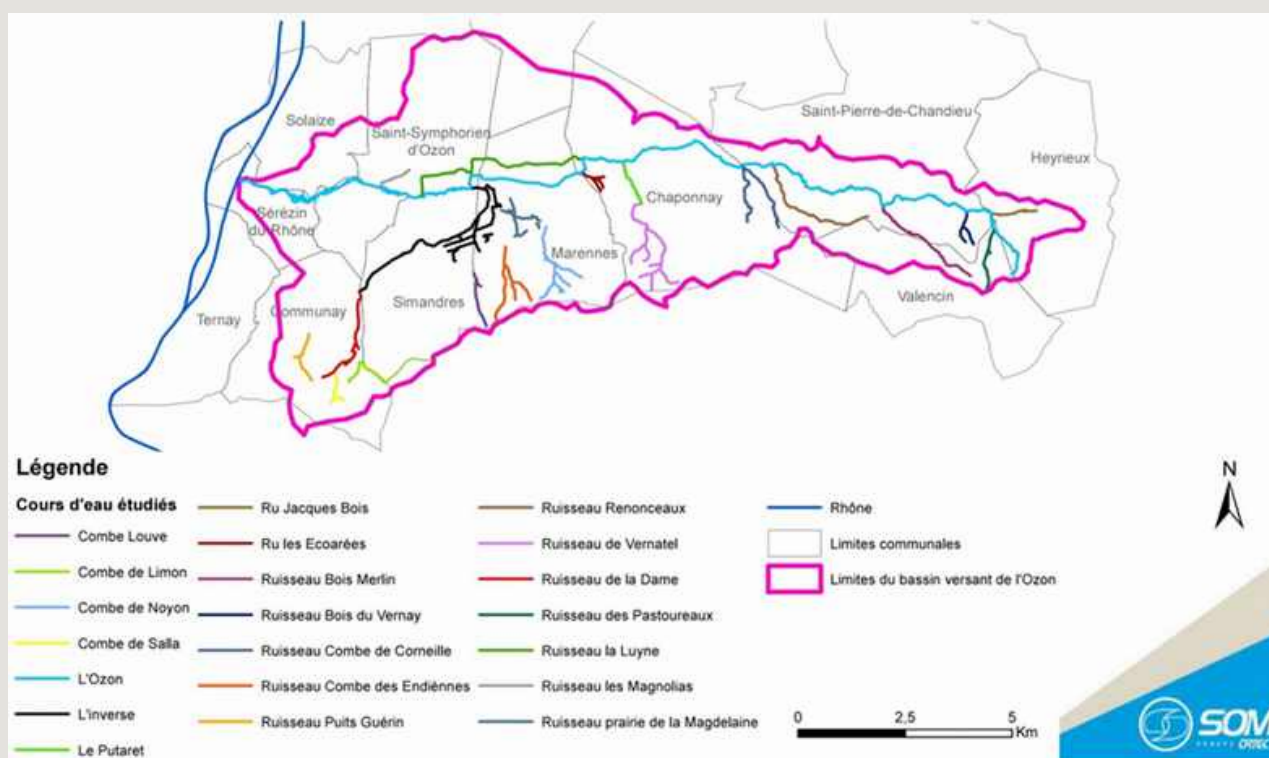
Le bassin de l'Ozon se trouve au sud-est de l'agglomération lyonnaise. Il s'étend, sur dix communes du Rhône et deux communes de l'Isère, de Heyrieux à Sérézin-du-Rhône, sur une superficie d'environ 90 km².

L'Ozon prend sa source sur la commune d'Heyrieux, à une altitude de 340 m, et rejoint le Rhône, plus précisément dans le canal de fuite de Pierre-Bénite, à Sérézin-du-Rhône, à une altitude de 158 m après un parcours de 21,6 km d'est en ouest.

Le bassin versant se distingue globalement en trois secteurs paysagers :

- Les collines d'Heyrieux, Saint-Pierre-de-Chandieu et Chaponnay, où l'Ozon s'écoule entre les premiers reliefs du bas Dauphiné ;
- La plaine de l'Ozon de Chaponnay à Marennes, zone plane à dominante agricole. Il s'agit d'une ancienne et vaste zone marécageuse dont des zones humides relictuelles subsistent ;
- La zone urbaine avale, de Saint-Symphorien-d'Ozon à Sérézin-du-Rhône.

L'Ozon est alimenté par 20 affluents (cf carte 1 ci-dessous). L'ensemble du parcours hydrographique de l'Ozon forme un linéaire de 83 km.



En 2022, le SMAAVO a établi un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) du bassin versant de l'Ozon sur 5 années.

L'objectif de ce PPRE est de mettre en place des aménagements, de réaliser des opérations d'entretien et de restauration pour améliorer la qualité écologique des milieux, la morphologie des cours d'eau et la continuité écologique.

Lors de la phase d'étude du PPRE, un manque d'entretien de certains tronçons a été constaté entraînant ainsi :

- Un comblement progressif du lit mineur par des bois morts (Chute d'arbres vieillissants ou morts, création d'embâcles)
- Une fermeture progressive du lit (formation d'un tunnel végétal)
- Un développement d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

✓ **Entretien des cours d'eau**

Afin de remédier aux problématiques de manque d'entretien (essentiellement sur des propriétés privées), le SMAAVO a pris à sa charge les travaux nécessaires et a engagé 2 prestataires pour les réaliser (Brigades Nature et Green Style).

Ces opérations d'entretien consistaient à :

- Longer à pied les tronçons problématiques ;
- Retirer les embâcles manuellement ou à l'aide d'un camion grue (uniquement ceux pouvant accroître le risque inondation) ;
- Stocker le bois en haut de berge, hors de portée du cours d'eau ou réaliser un billonnage en laissant du bois dans le cours d'eau ;
- Retirer préventivement des arbres morts susceptibles de provoquer des embâcles ;
- Couper ou arracher les plants isolés d'Espèces Exotiques Envahissantes (Renouée du Japon / Laurier / Buddleia).

En 2024, les Brigades Natures ont travaillé 18 journées pour un coût de 12 259 € HT.

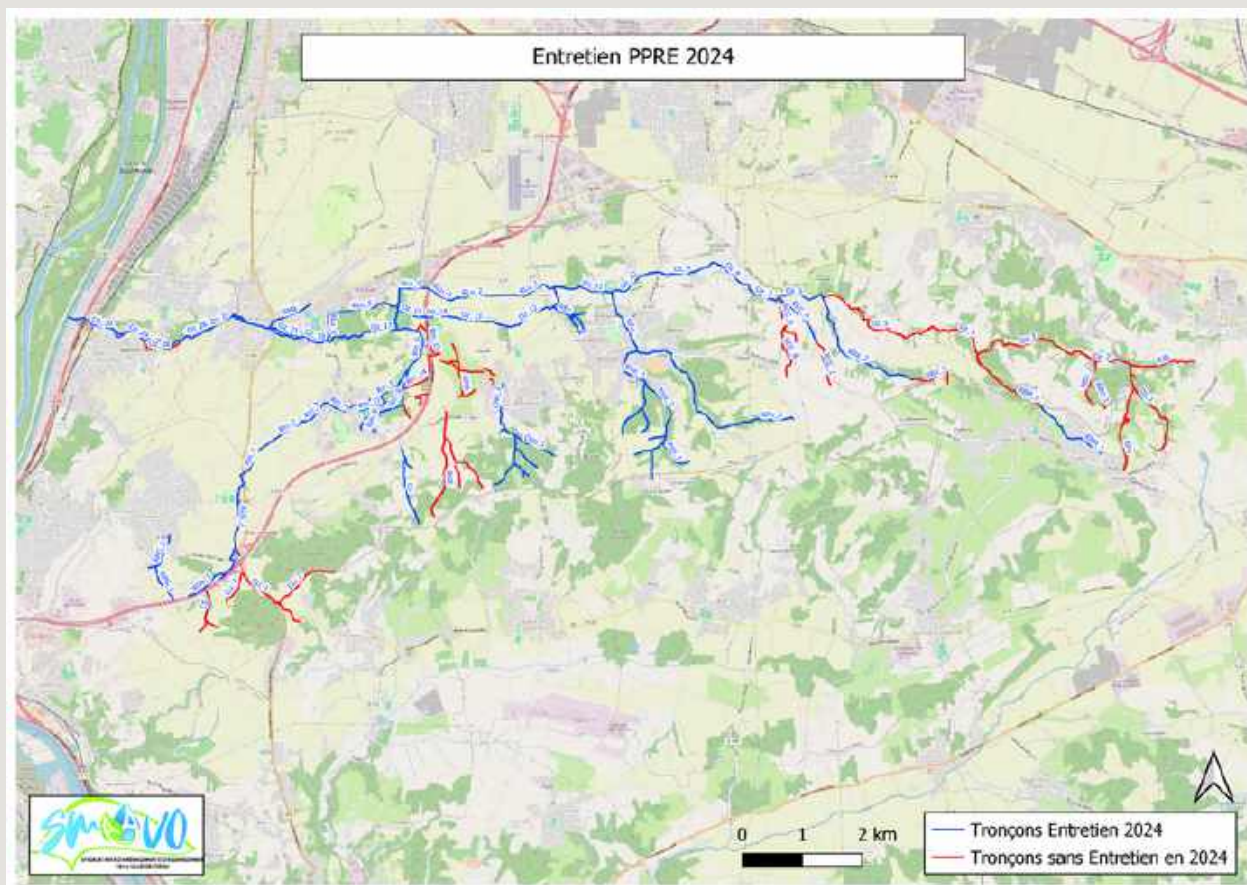
Green Style a travaillé 7 journées pour un coût de 8 984 € HT.

Face aux intempéries importantes, les entreprises ont été amenées à intervenir, parfois en urgence, pour passer à pied sur les secteurs à enjeux et enlever la végétation ou les déchets obstruant le cours d'eau. Les interventions ont parfois nécessité des engins mécanisés (broyeur, camion-grue, tractopelle) ainsi qu'une technicité importante (enlèvement de souches, abattage de gros arbres...). Le coût de l'enlèvement de gros embâcles, de l'abattage préventif et des interventions urgentes, par Greenstyle, totalisent un coût de 14 961 € HT sur 2024.

Ainsi les entreprises ont parcouru une vingtaine de kilomètres sur l'année en intervenant ponctuellement sur des petits linéaires.

Le ratio moyen d'avancement est de 1 km linéaire par jour.

La carte ci-dessous localise les tronçons entretenus par le SMAAVO en 2024 dans le cadre du PPRE. Les tronçons RLu de la Luyne, RRe du Renonceau, RVe du Vernatel, CL de la Combe Louvat et RDa du ruisseau de la Dame n'ont pas été entretenus.



✓ Galerie photo

Embâcles à Sérézin-du-Rhône



Embâcles à St-Symphorien d'Ozon





Abattage préventif à St-Symphorien d'Ozon



Abattage et dessouchage à Valencin



✓ **Les travaux en rivière**

En 2024, le SMAAVO a entrepris la mise en place d'aménagements pour améliorer la qualité écologique des milieux, la morphologie des cours d'eau et la continuité écologique. Les entreprises qui interviennent lors des travaux sont RAMPA TP et Greenstyle.

Les travaux de reprise de berges de l'Inverse à Simandres ont permis l'élargissement de la section hydraulique au droit des points bloquants et l'adoucissement des pentes des berges. La stabilisation en rive gauche a été créée par un enrochement libre et celle en rive droite a nécessité un retalutage, la confection de fascines en pied de berge et du bouturage après la pose d'une toile coco. Ces travaux auront coûté 48 740 € HT.



Pour favoriser la continuité écologique, des travaux d'arasement d'un seuil en rondins de bois dans l'Ozon à Chaponnay ont pour objectif de permettre aux poissons de pouvoir circuler plus librement dans la rivière. Ces travaux ont coûté 2 935 € HT.



Pour favoriser la diversité des faciès d'écoulement et la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le centre de St-Symphorien-d'Ozon, des épis déflecteurs ont été installés dans le lit de l'Ozon. Certains épis ont été emmenés lors de la crue d'octobre 2024, l'entreprise Greenstyle reviendra refixer plus fortement les anciens épis et refaire les épis manquants. Le coût des travaux est estimé à 7 618 € HT.



LE CURAGE DES PONTS

Pour réduire le risque inondation sur certains secteurs, le SMAAVO est intervenu pour curer sous le pont Lobo à St-Symphorien-d'Ozon et le pont de l'Oie à Simandres afin d'agrandir la section d'écoulement au niveau du pont. Le coût des curages s'élève à 6 739 € HT.



LE PLAN DE GESTION DES ZONES HUMIDES

✓ Rappel du contexte

Dans la cadre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), le SMAAVO a élaboré un plan de gestion pluriannuel visant à pérenniser et restaurer les trois principales zones humides du bassin versant de l'Ozon, à savoir :

- le marais de Simandres,
- la zone humide de Saint-Symphorien-d'Ozon,
- la zone humide de la Sauzaye à Chaponnay.

Suite à la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic global de ces milieux, un programme d'intervention de 5 ans sur chacune des zones a été élaboré. Les enjeux et objectifs principaux sont présentés ci-dessous:



✓ **Entretien des zones humides**

Afin de préserver le fonctionnement naturel des zones humides, le SMAAVO a pris à sa charge les travaux nécessaires et a engagé 2 prestataires pour les réaliser (Brigades Nature et Green Style).

Les opérations d'entretien consistaient, sur 2024, à réaliser une fauche tardive sur une partie des parcelles de la zone humide de Chaponnay et à retirer les branchages déposés dans les clôtures lors des crues.

Green Style a travaillé 3 journées pour un coût de 26 752 € HT.



L'ÉTUDE ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT

✓ *Rappel du contexte*

Cette étude, attribuée en 2023 au bureau d'études Cereg et subventionnée à 70% par l'Agence de l'Eau, a pour objectif de définir un programme d'actions hiérarchisées sur les espaces concertés de bon fonctionnement.

✓ *Atelier 1 de concertation Elus*

Il a eu lieu le 12 mars et concernait l'aval du bassin versant. L'objectif de cette réunion de concertation était de:

- Favoriser la compréhension et la pertinence de l'étude EBF sur le bassin versant,
- Clarifier les effets de cette démarche et les avantages, pour les communes et le territoire bassin versant,
- Partager le diagnostic et l'enrichir des savoirs locaux et d'usage,
- Faire émerger des volontés locales d'aménagement vertueux.

✓ *Atelier 2 de concertation Elus*

Il a eu lieu le 5 avril et concernait l'amont du bassin versant.

L'objectif de cette réunion de concertation était de:

- Favoriser la compréhension et la pertinence de l'étude EBF sur le bassin versant,
- Clarifier les effets de cette démarche et les avantages, pour les communes et le territoire bassin versant,
- Partager le diagnostic et l'enrichir des savoirs locaux et d'usage,
- Faire émerger des volontés locales d'aménagement vertueux.

✓ **COPIL de phase 1**

Il s'est tenu le 13 mai 2024.

Il s'agissait de:

- Présenter le diagnostic de l'étude EBF ;
- Faire la synthèse des échanges et informations recueillies lors des réunions de concertation ;
- Faire une ouverture sur la suite de l'étude et notamment la phase 2 .

✓ **Atelier de concertation Riverains**

Il a eu lieu le 8 octobre à la salle Louise Labbé. L'objectif de cette réunion de concertation était de recueillir les observations et remarques que pourraient avoir les riverains sur les cours d'eau (aspects positifs, négatifs, axes d'améliorations...).

Ces remarques sont venues alimenter le travail de délimitation du périmètre EBF concerté.

✓ **Visite de terrain - Valencin**

Elle a eu lieu le 9 octobre. et avait deux objectifs:

- Faire le point sur l'action envisagée lors des ateliers de concertation ;
- Faire une visite de terrain pour échanger sur les possibles aménagements et acter ce qui est réalisable ou non.

✓ **Atelier de concertation Elus**

Il a eu lieu le 9 octobre à la salle des Pachottes. Cette réunion avait pour objectif d'échanger sur la délimitation du périmètre EBF adapté, afin d'aboutir à un périmètre EBF concerté.

LE PAPI D'INTENTION

✓ Rappel du contexte

Le PAPI d'intention a pour but d'approfondir la connaissance du risque inondation sur le territoire, d'initier des démarches de sensibilisation et d'accompagnement, et de définir les actions de plus grande envergure à mettre en œuvre dans le PAPI « complet ». L'ensemble de ces études est subventionné à hauteur de 50% par le fond Barnier.

 PAPI Intention Vallée de l'Ozon Etat d'avancement des actions au 18 avril 2023			
Axe	Action	Maître d'ouvrage	Etat
Axe 0 gouvernance	1 Mobilisation d'une équipe de projet pour la mise en œuvre du PAPI d'intention	SMAAVO	A poursuivre 
	1A Mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation du PAPI d'intention en vue du dépôt du PAPI complet	SMAAVO	En cours 
	2 Construction d'une collectivité compétente en GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Ozon	SMAAVO / EPCI	A poursuivre 
Axe 1 amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	3 Étude hydrogéomorphologique et des aléas hydrauliques du bassin de l'Ozon	État	Terminée 
	4 Étude de scénarios d'aménagement, analyse multicritères et définition du programme d'actions du PAPI complet	SMAAVO	En cours 
	5 Caractérisation des enjeux et du risque inondation sur les combes torrentielles des sous-bassins de l'Ozon	SMAAVO	En cours 
	6 Pose d'échelles limnimétriques et de repères de crues	CCPO / SMAAVO	Terminée 
	7 Outils de communication en vue de promouvoir la conscience du risque	SMAAVO	A poursuivre 
	8 Contribution à la mise à jour de la BDHI	SMAAVO	Terminée 
	9 Définir la stratégie de maîtrise foncière de l'espace alluvial pour l'expansion des crues	SMAAVO /EPCI/communes/CA69	En cours 
Axe 2 surveillance et prévision des crues et inondations	10 Remise en service de la station hydrométrique de la DREAL	État	Terminée 
Axe 3 alerte et gestion de crise	11 Réalisation et mise à jour des plans communaux de sauvegarde sur toutes les communes du bassin	Communes/SMAAVO	Terminée 
Axe 4 prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme	12 Prise en compte du risque d'inondation dans les SCOT de l'agglomération lyonnaise et nord Isère et les PLU	CLE Est lyonnais / SEPAL / SM SCOT Nord Isère	Terminée 
	13 Appui aux collectivités lors de la délivrance des permis de construire	EPCI/SMAAVO	A poursuivre 
Axe 5 actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	14 Diagnostics de vulnérabilité des entreprises et bâtiments publics	SMAAVO	Terminée 
	15 Mise en œuvre des actions de lutte contre l'érosion	Métropole GL/CCPO/ SMAAVO/agriculteurs	A poursuivre 
Axe 7 gestion des ouvrages hydrauliques	16 Définition du système d'endiguement du bassin de l'Ozon et de son gestionnaire	SMAAVO	Terminée 

Le SMAAVO a choisi de se faire accompagner par un AMO, TA Conseils. La réalisation des axes 4 et 5 a été confiée au bureau d'études SEPIA.

✓ **COPIL phase 1**

Il a eu lieu le 16 janvier 2024.

Les objectifs étaient les suivant:

- Rappel des objectifs et du déroulé de l'étude
- Présentation de la méthodologie de collecte et de valorisation des données
- Synthèse du diagnostic de vulnérabilité du territoire
- Etat des lieux des dispositifs existants (7 axes du PAPI)
- Première préfiguration des stratégies envisageables par secteur homogène

✓ **Réunions techniques internes**

Elles ont eu lieu les 25 mars, 31 mai et 19 juillet.

LES EPISODES DE CRUE

✔ *Rappel du contexte*

Le SMAAVO a subi 5 épisodes de crues en 2024:

- le 1er avril
- le 28 avril
- le 5 mai
- le 27 juin
- le 17 octobre

Le SMAAVO a choisi de se faire accompagner pas un AMO, TA Conseils.
La réalisation des axes 4 et 5 a été confiée au bureau d'études SEPIA.



Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon
70, rue Ste Marguerite
69360 SIMANDRES

Tel : 04.78.02.30.78
Site internet : www.smaavo.fr

